



AVIS PUBLIC

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1205-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 8 juin 2021, le Conseil municipal a adopté le projet de règlement numéro 1205-2021 intitulé « *Règlement numéro 1205-2021 amendant le règlement de zonage numéro 1200-2018 (Usages publics et institutionnels dans la zone P-01)* ».
2. Ce projet de règlement vise à modifier le règlement de zonage numéro 1200-2018 afin d'autoriser dans la zone P-01 la sous-classe d'usage publique et institutionnelle P103 (Établissements d'enseignement et centres de formation, à l'exception des établissements d'enseignement collégial et universitaire). La modification vise à régulariser l'omission commise lors de la refonte des règlements d'urbanisme effectuée en 2018 et qui a eu pour effet de rendre dérogoratoire l'usage de l'établissement d'enseignement élémentaire situé au 115, rue Renaud.
3. Le projet de règlement numéro 1205-2021 ne contient pas de dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire du fait qu'elles concernent un équipement collectif de propriété publique et relatif au secteur de l'éducation en vertu de l'article 123.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.
4. Une copie du projet de règlement numéro 1205-2021 est disponible sur le site internet de la Municipalité à l'adresse internet suivante:

[https://www.saint-jacques-le-mineur.ca/pages/static/projet_de_reglement_en_cours_\(non_en_vigueur\)](https://www.saint-jacques-le-mineur.ca/pages/static/projet_de_reglement_en_cours_(non_en_vigueur))
5. Le projet de règlement peut également être obtenu par courriel au amenagement@sjlm.ca ou sur rendez-vous au bureau municipal, situé au 91, rue Principale, durant les heures régulières (du lundi au jeudi, de 8h à 16h30 et le vendredi de 8h à 13h).
6. Étant donné l'état d'urgence sanitaire en cours, la réunion d'informations et de consultation qui devrait porter sur ce projet est remplacée par un appel de commentaires écrits public. Ainsi, toute personne intéressée peut transmettre par écrit ses commentaires en regard de ce projet, au plus tard le 30 juin 2021 :
 - Par courriel au : amenagement@sjlm.ca
 - Par lettre à l'attention de M. Martin Blais, urbaniste et postée au 91, rue Principale, Saint-Jacques-le-Mineur (QC), J0J 1Z0 (ou via la chute à courrier située à la gauche de la porte d'entrée du bureau municipal à la même adresse).

Donné à Saint-Jacques-le-Mineur, ce mardi 15 juin 2021

Isabelle Arcoite

Directrice-générale et secrétaire-trésorière